



## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du

Vendredi 23 Septembre 2011 - Salle LA RANCE – 20h30

**M. ROUZIERES**, Maire de Maurs, préside la séance.

**Présents** : Mesdames : **DELORT** ; **HERCOUET-TESTA** ; **SEYROLLE** ; **TANNÈ**.

Messieurs : **AMADIEU** ; **BOUNIE** ; **BRAYAT** ; **BRANDALAC** ; **CABEZON** ; **DESSALES** ; **FEL** ; **GENTIL** ; **LELARGE** ; **PICARROUGNE** ; **TOURRILHES** (jusqu'à 21h45) ; **VISINONI**.

**Excusés** : Madame **RAVANEL** donne pouvoir à Madame **HERCOUET-TESTA** ; Monsieur **TOURRILHES** donne pouvoir à Monsieur **BRAYAT** à partir de 21h45  
Excusée sans procuration Madame **FERRIERES**.

**Secrétaire de séance** : Madame Jeannine **HERCOUET-TESTA**.

Avant d'aborder l'ordre du jour **le Maire de Maurs a accueilli Monsieur Ludovic MANAS, directeur du centre La Chataigneraie (Village de vacances et Centre de réadaptation)**

Monsieur MANAS a présenté au conseil son établissement en particulier : les nouveaux équipements qui sont ouverts à la population locale et aux établissements scolaires. Il a fait part de ses projets avec entre autre la volonté de relancer l'activité « séjour résidentiel d'hiver » (accueil, de personnes isolées ou âgées, au sein de l'établissement de novembre à mars).

### RAJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

- **Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de la cotisation pour la formation des agents territoriaux**
- **Motion de soutien à la desserte ferroviaire**

### 1/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2011

Ce procès verbal est approuvé.

### 2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

#### **D. I. A. :**

- N° 482 concerne la mutation FAU/HENRI/BOUQUIER, parcelles AB – n° 544 pour 1478 m<sup>2</sup> - n° 546 pour 15 m<sup>2</sup> - n° 548 pour 17 m<sup>2</sup> - n° 640 POUR 196 m<sup>2</sup>,
- N° 483 concerne la mutation MIALHE/BERTHOMIEUX/COUDERC, parcelle AC – n° 614 pour 189 m<sup>2</sup>,
- N° 484 concerne la mutation JUPON/RIVIERE-LAVERGNE/, parcelle AD – n° 411 pour 1867 m<sup>2</sup>,
- N° 485 concerne la mutation BERGUA/HENRY/PARRA, parcelle AD – n° 1081 pour 637 m<sup>2</sup>.
- N° 486 concerne la mutation MARCENAC/RIVIERE-LAVERGNE/DEBORD, parcelle AB – n° 237 pour 49 m<sup>2</sup>.
- N° 487 concerne la mutation GALES/RIVIERE-LAVERGNE, parcelle AD – n° 618 pour 1165 m<sup>2</sup>.

#### **DECISIONS DU MAIRE :**

- N° 301 concerne la décision de signer **l'avenant n° 1** au marché d'aménagement de la rue de l'**Oratoire** et de la route de Quézac pour la réalisation des **travaux supplémentaires au lot 2** – Voirie pour une plus-value de + 1 106,38 Euros H. T. soit + 0,32 % du marché initial. Ainsi le montant global du lot 2 - Voirie après avenant s'élève à 350 870,38 € H. T.
- N° 302 concerne la décision de mandater les entreprises suivantes pour la réalisation de **rideaux** et leur alimentation électrique au **Foyer d'Accueil et d'Animation** :
  - Miroiterie DAVID et Cie – Fabrication de stores fixes sur triangle pour un montant de 1550 Euros H.T.

- Entreprise Alain CAYRE – Alimentation et raccordement de rideaux ; dépose et remplacement de câbles et interrupteur pour un montant de 3 222,10 Euros H. T.
- N° 303 concerne la décision de mettre à la **location l'appartement** sis à MAURS – **Rue Saint Agnès** et de fixer le loyer mensuel à 200 Euros + 75 Euros de provisions sur charges.
- N° 304 concerne la décision de fixer le **tarif de l'encart publicitaire** figurant sur les tracts et l'affiche du **Forum des Associations** à 100 Euros.
- N° 305 concerne la décision de contracter un **prêt de 29 900 Euros auprès du Crédit Agricole** Centre France – financement de matériel AGILOR, afin d'acquérir un véhicule auprès du Service Technique (tracteur). Les conditions de ce prêt sont les suivantes : **Montant** : 29 900 Euros **Durée** : 5 ans **Taux** : 3.03% **Echéances** : semestrielles
- N° 306 concerne la décision de retenir la proposition de la **Société SAS DEMAISON** – ZAC du Puy d'Esban – 15130 YTRAC afin d'acheter un **tracteur agricole d'occasion** (marque NEW HOLLAND TL 100 – Année 2003) ainsi qu'un chargeur pour un montant de 25 000 Euros H. T.
- N° 307 concerne les horaires d'ouverture et les tarifs fixés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 pour la Garderie périscolaire.
- N° 308 concerne la **location** des bâtiments municipaux – **Place des Bayadères** au Service de la Médecine du Travail (Public et Privé) pour y effectuer leurs permanences. Les tarifs sont les suivants :
  - . Médecine du travail privée ou autres organismes : 75 Euros par jour
  - . Médecine du travail publique : Gratuit

### 3/ FINANCES

#### 3-1/ BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Il est nécessaire d'effectuer des ajustements budgétaires suite à des travaux d'eaux pluviales supplémentaires (Rue du Camp) et à la nécessité d'intégrer des travaux d'enfouissement de réseaux secs à Calsacy-Puechroux.

#### 3-2/ ADMISSION EN NON VALEUR

A la demande du Trésorier, deux créances irrécouvrables (d'un montant respectif de 6,60 € et de 5,00 € qui concernent des frais de Garderie scolaire pour l'exercice 2010), sont admises en non valeur

#### 3-3/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Lors de sa séance du 31 mars 2010, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association de Gymnastique Volontaire, une subvention de fonctionnement d'un montant de 160 € au titre de l'année 2010. Il s'avère que cette subvention annuelle n'a pas été versée. Une subvention exceptionnelle de 160 Euros, sera octroyée en 2011 à cette association, afin de régulariser la situation.

#### 3-4/ BIENS COMMUNAUX : CESSION DE MOBILIER

Le local municipal, Place des Bayadères, était précédemment loué à l'E.H.P.A.D Roger JALENQUES. Il est désormais mis à disposition de la Médecine du Travail Publique et Privée.

Du matériel spécialisé avait été acheté en 2007 par la Mairie de Maurs afin d'équiper l'Accueil de Jour. Ce mobilier sera revendu à l'E.H.P.A.D Roger JALENQUES moitié prix pour un montant de : **1 423.00€**

### 4/ ADMINISTRATION GENERALE

#### 4-1/ ABBATIALE SAINT CESAIRES : APPROBATION DES AVENANTS AU MARCHE

Ces avenants concernent des travaux supplémentaires :

- le **Lot n°3 – Charpente / Menuiserie** : **Entreprise DRUILHET-FLAVIN** :
  - Réfection de la charpente du clocher : 13 039.86€ TTC.
  - Réfection de la petite porte Ouest du rez-de-chaussée : 2 583.36€ TTC.
- **Lot n°4 – Couverture** : **Entreprise LES TOITURES D'AUVERGNE**
  - Réalisation d'un clocheton sommital à bulbe 16 405.15€ TTC.

## **4-2/ EXPOSITION DU BUSTE SAINT CESAIRES**

Monsieur le Président-Directeur du Musée du Louvre de PARIS a sollicité la commune de Maurs pour un prêt du buste reliquaire de Saint-Césaire du 16 novembre 2011 au 16 février 2012 pour une exposition « **Autour des reliques de Saint Césaire d'Arles** ».

Après avis favorable du Conservateur Régional des Monuments Historiques de la D. R. A. C. et du curé de la paroisse de MAURS, il est décidé de répondre favorablement à cette demande ; sous réserve que les préconisations de La Direction Régionale des Affaires Culturelles soient respectées. Les conditions de transports et d'exposition doivent garantir la sécurité et l'intégrité de la statue.

Les frais occasionnés par l'assurance, l'emballage et le transport sont à la charge des organisateurs.

## **4-3/ FOIRES ET MARCHES : APPROBATION DU REGLEMENT MODIFIE DES FOIRES ET MARCHES**

Le règlement des foires et marchés datait de juin 1994. Il était donc nécessaire de modifier ce règlement intégrant entre autres les nouveaux aménagements : droit de place, espace pour les volaillers, création d'une zone réservée aux petits producteurs, les commerçants non sédentaires ont été concertés et informés. Ce règlement est consultable en mairie.

## **5/ URBANISME**

### **5-1 – APPROBATION DU REGLEMENT MODIFIE DU LOTISSEMENT « LE CONTE »**

Modifications du règlement du lotissement « Le Conte » après acceptation des propriétaires.

Ces modifications concernent :

- **Le rétrécissement de la voirie principale** : de 5 mètres à 4,50 mètres,
- **La suppression du cheminement piéton entre les lots 17 et 18** :
- **Certains éléments de l'article L 11** (Aspect extérieur)

## **6/ TRAVAUX**

### **6-1 – CALSACY-PUECHROUX : AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE S.I. V. U.**

La commune de Maurs a réalisé des travaux de réseaux conjointement avec le SIVU d'Assainissement Maurs-St-Etienne de Maurs. Le SIVU a accepté d'être maître d'ouvrage délégué des travaux de réseaux municipaux, par convention du 12 février 2010.

Comme suite à une précision apportée par Monsieur le Trésorier, le SIVU doit payer la part des dépenses TTC de la commune et refacturer à celle-ci ce montant TTC .Or, les conditions financières de la convention stipulaient des montants de travaux hors taxes. Il est donc nécessaire d'adopter un avenant à l'article 4 de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage établie en date du 12/02/2010.

### **6-21 – CITE QUERCY : VALIDATION DU DEVIS D'AMENAGEMENT BASSE TENSION**

La commune accepte le devis du Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC) concernant les travaux d'enfouissement des réseaux électriques (aménagement Basse Tension) à la Cité Quercy. Le montant global de l'opération s'élève à 34 350,94 € TTC, le montant maximum de la participation communale s'élèvera à 17 232,91€ (60% du projet HT).

Le règlement s'effectuera de la façon suivante : 1<sup>er</sup> acompte versé en 2012 soit 8 616.45€ (50 % de la part communale prévue) et le solde en 2013

### **6-22 - CITE QUERCY : VALIDATION DU DEVIS D'ECLAIRAGE PUBLIC**

La commune accepte le devis du Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC) concernant les travaux d'éclairage public à la Cité Quercy. Le montant global de l'opération s'élève à 9 089.99 € HT, le montant de la participation communale s'élève à 4 544.99€ (50% du montant HT de l'opération)

## **6-3 – RUES DU COUSTALOU ET DU DOCTEUR CLAUZET : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le Conseil Général du Cantal n'a pas retenu, sur le programme 2011, le soutien financier du projet des aménagements de voiries et de réseaux du centre-bourg des rues du Coustalou et du Docteur Clauzet

Pour poursuivre le projet de 362 000€ HT (193 400,00€ Rue du Coustalou / 168 600,00€ Rue du Docteur Clauzet), il est nécessaire de faire deux tranches et de rechercher des financements complémentaires à celui de l'Etat qui a octroyé une subvention d'un montant de 54 717€

Ces financements complémentaires seront sollicités auprès :

- De l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur les crédits « Solidarité – Urbain – Rural »
- Du Sénateur JARLIER au titre du « programme 122-action 01 du budget de la Réserve Parlementaire 2012 »

### **7- ALIENATION D'UN CHEMIN AU LIEU-DIT « LE BATTU »**

La demande, faite par M. Jean Louis SABUT, d'aliénation d'une parcelle de terrain située dans le domaine public au lieu-dit «Le Battu » a reçu un avis favorable sous réserve de l'engagement de Monsieur SABUT de créer un chemin privé sur ses propres terrains, afin de maintenir une desserte au profit des parcelles de ses voisins.

### **8/ POINTS SUPPLEMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR**

#### **8-1 VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C. N. F. P. T) est l'établissement public qui assure l'essentiel de la formation des agents publics territoriaux. Depuis plusieurs années maintenant, il s'est engagé dans des réformes pour mieux répondre aux attentes des collectivités. Ces réformes méritent d'être poursuivies et amplifiées pour améliorer la qualité de l'offre de formation proposée aux agents. Pour cela, il est essentiel qu'il puisse continuer à compter sur des recettes constantes.

Lors de l'adoption de la loi de finances rectificatives 2011, il a été prévu que le taux de la cotisation au C. N. F. P. T. (fixé à 1 % depuis 1987) assise sur une partie de la masse salariale de l'ensemble des collectivités territoriales soit réduite à 0,9 % dès janvier prochain.

#### **8-2 – MOTION DE SOUTIEN A LA DESSERTE FERROVIAIRE**

Considérant que la desserte ferroviaire est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire national et que cette desserte doit être assurée partout de façon égalitaire et sans discrimination à l'égard des usagers et des territoires.

Considérant que la desserte ferroviaire du Cantal n'a pas cessé de se dégrader depuis de trop nombreuses années, avec notamment la suppression des liaisons directes Aurillac-Paris (de jour et de nuit).

Considérant que le projet de service annuel 2012 proposé par la région Auvergne et la S. N. C. F. prévoit des trains supplémentaires desservant l'agglomération clermontoise, mais aussi la suppression de 4 relations au départ d'Aurillac (1 vers Brive, et 3 vers Clermont-Ferrand), toutes situées le week-end, période de fréquentation importante, particulièrement pour les jeunes en formation.

Considérant que ces nouvelles suppressions de trains vont encore dégrader l'offre de transport ferroviaire dans le Cantal, ce qui augmente le risque de voir les usagers se tourner vers d'autres moyens de transport, en particulier la route.

Considérant que ce transfert d'usagers du rail vers la route serait totalement contraire aux orientations issues du Grenelle de l'environnement qui préconisent le développement du transport ferroviaire, meilleur moyen de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Considérant que l'affaiblissement de la desserte ferroviaire du Cantal constituerait une aggravation de l'enclavement du département, ce qui nuirait fortement au développement du tissu économique local.

Monsieur le Maire rappelle son attachement, ainsi que celui de l'ensemble du Conseil Municipal, aux services publics en milieu rural. Il souligne que le maintien de la gare de Maurs, de son point de vente et d'un réseau ferroviaire adapté aux besoins des usagers, sont nécessaires à la population locale et à l'attractivité du territoire.

## **9 / QUESTIONS DIVERSES**

- Foire aux chevaux de Plaintel et Gavray
- Séjour « Vacances Séniors » organisé par le CCAS, sans participation financière de ce dernier. 20 personnes ont pu bénéficier de ce séjour.
- Arrivée de nouveaux directeurs : M. CRAPET, école primaire, et Mme CHAZETTE, collège des Portes du Midi
- EHPAD Roger JALENQUES : avis favorable de la Commission de Sécurité suite aux travaux de mise en conformité effectués
- Informations relatives aux travaux en cours : Impasse de la Rance, Mise en séparatif d'une partie de la rue du Camp, Finalisation de la signalétique des rues de l'Oratoire
- Informations communautaires
- Diverses invitations

**LE MAIRE,**

**C. ROUZIERES**